



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS**  
**MISE AU POINT <sup>1</sup>**

**OUV11**

*Le formulaire OUV11 est un modèle de document qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice souhaitant procéder, en accord avec le candidat retenu, à une mise au point des composantes du marché public.*

*Les modifications contenues dans le document ne peuvent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre retenue ni le classement des offres.*

*En cas d'allotissement, un document est rempli pour chaque lot faisant l'objet d'une mise au point.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY MAULDRE  
M. Patrick LOISEL  
43 Grande Rue  
78810 FEUCHEROLLES  
Tél : 01 86 36 01 51 Mél : ccgm@cc-gallymauldre.fr

**B - Objet du marché public**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)*

Marché public de service pour la collecte et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés sur quatre communes de la communauté de communes Gally-Mauldre (78)

**C - Identification du soumissionnaire retenu**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

SEPUR SAS  
ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL-GRIGNON  
Mail : developpement@sepur.com  
Téléphone : 01 30 79 20 10  
SIRET : 350 050 589 00240

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Modifications apportées

A l'occasion de la mise au point du marché public, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié <sup>2</sup>	Nature de la modification apportée <sup>3</sup>
<p align="center"><b>CCTP</b> <b>Article 6.2.2</b></p>	<p><b>Tranche ferme : fréquence de collecte des objets encombrants</b></p> <p>La fréquence de collecte des objets encombrants à Chavenay « une fois par trimestre, à jour fixe, sur chaque zone » est remplacée par « tous les deux mois, à jour fixe, sur chaque zone ».</p> <p>Cette adaptation de service intervient sans modification des rémunérations correspondantes, telles que fixées au bordereau des prix.</p>
<p align="center"><b>CCTP</b> <b>Article 10.2</b></p>	<p><b>Tranche optionnelle n°2 : réduction de la période de collecte des déchets végétaux à 37 semaines par an</b></p> <p>Le calendrier de la collecte des déchets végétaux en cas d'activation de la tranche optionnelle n°2 est modifiée de la façon suivante :</p> <p>«</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte 1 fois par semaine (C1) d'avril à juin inclus puis de septembre à novembre inclus ;</li> <li>- Collecte tous les 15 jours (C0,5) en juillet-août et de décembre à mars inclus. »</li> </ul> <p>Cette adaptation intervient sans modification des rémunérations correspondantes, telles que fixées au bordereau des prix.</p>
<p align="center"><b>CCTP</b> <b>Article 10.1.4</b></p>	<p><b>Tranche optionnelle n°1 : nombre d'abri-bacs</b></p> <p>La phrase « Les points à collecter estimés sont présentés dans le tableau ci-dessous » en page 24 est remplacée par « <u>le nombre maximum</u> d'abri-bacs incluant les ménages et les gros producteurs pouvant être installés sur le territoire est indiqué dans le tableau ci-dessous ».</p> <p>Cette adaptation intervient sans modification des rémunérations correspondantes, telles que fixées au bordereau des prix.</p>
<p align="center"><b>CCTP</b> <b>Article 14</b></p>	<p><b>Tranche ferme : exutoire de vidage des végétaux</b></p> <p>Ajout de la mention suivante pour l'exutoire de vidage des végétaux « A titre exceptionnel, le déchargement de quelques BOM végétaux pourra se faire à la Végétrie de Saint-Nom-La-Bretèche ».</p> <p>Cette adaptation de service intervient sans modification des rémunérations correspondantes, telles que fixées au bordereau des prix.</p>
<p align="center"><b>CCTP</b> <b>Article 10.3</b></p>	<p><b>Tranche optionnelle n°3</b></p> <p>La phrase « Le Titulaire est en charge de l'installation et l'enlèvement des enclos et de la fourniture du matériel associé (vaubans et signalétique), de la collecte, du chargement et transport jusqu'à l'exutoire » est remplacée par « Le Titulaire est en charge de l'enlèvement des sapins et de la fourniture de la signalétique, de la collecte, du chargement et transport jusqu'à l'exutoire. Les communes prendront à leur charge la mise en place des barrières VAUBANS. »</p> <p>Cette adaptation de service intervient sans modification des rémunérations correspondantes, telles que fixées au bordereau des prix.</p>

<sup>2</sup> Exemple : CCTP article 3.

<sup>3</sup> Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ..... ».

**CCTP  
Article 12**

**Obligations relatives aux véhicules**

Le CCTP impose des véhicules EURO VI et à faible émission polluante. Dans le cadre de sa réponse, l'Entreprise prévoyait la mise en place de 2 véhicules électriques neufs et de 2 véhicules GNV neufs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, compte tenu des délais de livraison des fournisseurs.

L'Entreprise souhaite faire bénéficier la Collectivité d'une nouvelle opportunité qui consiste à mettre en service, dès le démarrage du marché soit le 1<sup>er</sup> janvier 2026, 4 véhicules électriques (de moins de 2 ans) et à très faible kilométrage.

Compte tenu de l'avantage que représente le remplacement des véhicules GNV par des véhicules électriques, de la possibilité de mettre en service des véhicules électriques dès le démarrage du marché et de l'absence de surcoût, la Collectivité valide cette proposition technique en amélioration.

Cette adaptation de service proposée par le prestataire intervient sans modification des rémunérations correspondantes, telles que fixées au bordereau des prix.

## E - Signature de la mise au point.

### ■ Signature du soumissionnaire retenu

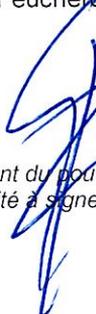
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Youri IVANOV - Président	A Thiverval-Grignon Le 04/08/2025	<b>Youri IVANOV</b> Signature numérique de Youri IVANOV Date : 2025.08.04 14:51:06 +02'00'

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### ■ Signature du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice : (Préciser les nom, prénom et qualité du signataire.)

M. Patrick LOISEL, Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre

A Feucherolles, le 21 juillet 2025

  
  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice  
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Date de mise à jour : 01/04/2019.